Le Conseil des Ministres s’est réuni le jeudi 25 juillet 2013 au palais de la République, sous la présidence du Chef de l’Etat, son Excellence Monsieur Macky SALL.

A l'entame de sa communication, le Président de la République s'est inclinédevant la mémoire des personnes atrocement disparues lors des accidentssurvenus ces derniers jours et a renouvelé, au nom de la Nation, sescondoléances et sa compassion, à l'endroit des familles meurtries par cesdouloureuses pertes, et a enfin, sollicité un prompt rétablissement auxblessés.

Le Chef de l'Etat a invité le Gouvernement à mettre en œuvre une véritablepolitique de sécurité routière et de circulation basées sur la prévention et leprincipe de la tolérance zéro.

Il s'agit de mettre, sans délais, en exécution les mesures arrêtées lors duConseil interministériel sur la sécurité routière, tenu le 07 septembre 2012.

Le Président de la République a demandé au Gouvernement de hâter leprocessus de consultation des acteurs pour la mise en œuvre du permis à points.Le Gouvernement devra aussi renforcer les sanctions relatives aux infractionsau Code de la Route.

Le Chef de l'Etat a, par ailleurs, demandé au Gouvernement de réglementerl'accès des zones urbaines aux gros porteurs et d'accélérer le ProgrammeNational de renouvellement de transport collectif (autobus et autocars) et degros porteurs.

A la faveur de la visite officielle qu'il va effectuer au Maroc du 25 au 27juillet 2013 sur invitation de sa Majesté le roi Mouhamed VI, le Président dela République a mis l'accent sur la redynamisation de la Coopération entre lesdeux pays, en demandant au Gouvernement de veiller au renforcement de lacoopération sectorielle et du partenariat économique et financier.

Au regard de la proximité géographique du Maroc et de l'entente cordialeentre les deux peuples, le Président de la République a indiqué qu'il estfondamental d'assurer le développement optimal des partenariats stratégiquesentre les secteurs privés de nos deux pays.

A ce sujet, l'APIX et l'ASEPEX doivent davantage intensifier la promotionet la réalisation des opportunités d'investissements entre les acteurs privés.

Evoquant son agenda, le Chef de l'Etat a informé le Conseil de sa visite auBurkina Faso.

Le Président de la République a indiqué avoir eu des discussionsapprofondies avec son homologue Blaise COMPAORE sur des sujets relatifs à lasituation politique et sécuritaire de la sous-région, sur le sommet extraordinairede la CDEAO prévu à Dakar, dont l'un des sujets, à savoir la levée desobstacles à la libre circulation des personnes et des biens dans l'espacecommunautaire, est piloté par le Président Burkinabais .

Par ailleurs, le Chef de l'Etat a informé le Conseil de sa participation àBrazzaville au Forum Forbes Afrique, une initiative lancée par les promoteursde l'édition française du Magazine Forbes pour vulgariser l'image de l'Afriqueémergente, en mettant en lumière des exemples de réussite à l'échelle des Etats,du secteur privé africain. Le Président de la République a été convié à cetterencontre par son homologue du Congo, Son Excellence, Denis Sassou NGUESSO.

Le Premier Ministre a rendu compte au Conseil des activitésgouvernementales en mettant l'accent sur :

- La réunion de suivi du plan d'urgence de lutte contre les inondations ;
- La situation de la SAPCO ;
- La régulation de la filière tomate.

S'agissant de la lutte contre les inondations, le Premier Ministre ainsisté sur la visite des chantiers d'assainissement de Touba qu'il a effectuéele dimanche 21 juillet 2013, en relevant le bon démarrage des travaux engagésdans la ville, qui concernent la mise en place d'ouvrages structurants, avec laréalisation de réseaux de canalisation de grande capacité.

A ce sujet, le Premier Ministre a rapporté toute la satisfaction expriméepar les autorités religieuses de Touba, pour l'envergure et la qualité desouvrages, qui permettront une meilleure maîtrise des questions d'inondationdans la cité.

Concernant la SAPCO, le Premier Ministre a relevé l'intérêt de la signaturede la nouvelle convention, en raison de l'extension de son périmètre decompétence de la petite côte à l'ensemble du territoire national. Ce qui luipermet de disposer de nouvelles assiettes foncières à aménager.

Le Ministre de l'Intérieur a présenté au Conseil le rapport produit parl'Inspection Générale des Services de Sécurité sur l'affaire du trafic dedrogue supposé, au sein de la Police.

A ce sujet, le Conseil a décidé, sur instructions du Chef de l'Etat, deprendre des mesures disciplinaires fortes à l'égard du Commissaire CheikhSadibou KEITA, et à l'égard de toutes les personnes impliquées, à la mesure desfautes établies par le rapport d'enquête administratif. Le Chef de l'Etat aordonné la poursuite des enquêtes judiciaires engagées par le Procureur de laRépublique.

Le Ministre de l'Economie et des Finances a présenté au Conseil lesrésultats de l'Emprunt

Obligataire que vient de boucler son département. L'Emprunta connu un franc succès avec la collecte de 65 milliards de FCFA pour unedemande initiale fixée à 50 milliards de FCFA, ce qui témoigne de la confiancedes investisseurs tant particuliers, qu'institutionnels.

L'Emprunt lancé pour un taux de 6,5 % sur une durée (longue) de 10 ansest une réussite exceptionnelle, car pour la première fois une telle durée etun taux pareil ont été réalisés dans notre zone monétaire. Le Chef de l'Etat afélicité le Ministre pour cette performance réalisée par notre pays.

Le Ministre de l'Agriculture a présenté au Conseil un rapport surl'évolution de l'hivernage, en soulignant que la mise en place des intrants,notamment les semences d'arachide, de mil, de riz, de maïs local et hybride, desorgho local, de niébé, de sésame et les engrais subventionnés.

Les indicateurs communiqués, indiquent un bon niveau de cession des engraiset un bon comportement des semis, à la faveur des dernières pluiesenregistrées.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le conseil aadopté :

- « le Projet de décret portant prorogation de la date de clôture desopérations de la révision exceptionnelle des listes électorales, en vue desélections régionales, municipales et rurales du 16 mars 2014.

Au titre des mesures individuelles, le conseil a pris les mesuressuivantes :

- Monsieur Amadou DIOP, Ambassadeur du Sénégal en Belgique, est nommé,cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire etplénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Altesse Royale HenriAlbert Gabriel Félix Marie Guillaume, Grand-Duc de Luxembourg, avec résidence àBruxelles ;

- Madame NDOUR Nafy Ngom KEITA, Inspecteur général d'Etat de classeexceptionnelle, précédemment Vérificateur général du Sénégal est nomméePrésident de l'Office national de Lutte contre la Fraude et laCorruption ;

- Monsieur François COLLIN, Inspecteur général d'Etat de classeexceptionnelle, précédemment Vérificateur général adjoint du Sénégal est nomméVérificateur général du Sénégal, en remplacement de Madame NDOUR Nafy NgomKEITA, appelée à d'autres fonctions ;

- Madame Anna Sémou FAYE, Commissaire divisionnaire de classeexceptionnelle, précédemment Coordonnatrice du Comité interministériel de Luttecontre la Drogue, est nommée Directeur Général de la Police Nationale, enremplacement de Monsieur Abdoulaye NIANG, Commissaire de Police divisionnairede classe exceptionnelle, appelé à d'autres fonctions.

- Monsieur Cheikh DIALLO, Chancelier des Affaires étrangères principal declasse exceptionnelle, précédemment en service au Ministère des Affairesétrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, est nommé Chef du Bureauéconomique à l'Ambassade de la République du Sénégal à Doha ;

- Monsieur Abdourahmane KANE, Administrateur de Société, est nommé Consulgénéral de la République du Sénégal à Pointe Noire.

Revenir